



## Conseil d'administration

323<sup>e</sup> session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/INS/INF/1

Section institutionnelle

INS

### POUR INFORMATION

## Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

(Genève, 19 novembre - 6 décembre 2014)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a tenu sa 85<sup>e</sup> session à Genève du 19 novembre au 6 décembre 2014. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est imprimé sous la forme d'un document de la Conférence <sup>1</sup> et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Comme les années précédentes, le rapport de la commission a été publié en deux volumes pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
  - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (art. 22 et 35 de la Constitution);
  - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions et recommandations et protocoles aux autorités compétentes (art. 19 de la Constitution); et
  - c) des rapports des gouvernements sur la convention (n<sup>o</sup> 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921, la convention (n<sup>o</sup> 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, et la recommandation (n<sup>o</sup> 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, comme décidé par le Conseil d'administration (art. 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'étude d'ensemble intitulée «Donner une voix aux travailleurs ruraux» qui constitue le volume B du rapport de la commission. Elle est fondée sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Genève, le 10 février 2015

<sup>1</sup> BIT: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, Rapport III (Partie 1, vol. A et B), Conférence internationale du Travail, 104<sup>e</sup> session, Genève, 2015.